

CONSEIL SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2026

2026.002 – BUDGET 2026 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026, ORGANISATION DU DEBAT

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
11	4	3	13	18

Présents

ACCM : Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Robert ISNARD (suppléant), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Clothilde MADELEINE (suppléante), Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Christiane SALLE (suppléante)

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Jean MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI ;

TPA : Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Patrick MARCON (suppléant),

Absents excusés

ACCM : Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Laurie PONS, Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Madame Aline PELISSIER,

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ;

Procurations : Monsieur Julien BESANCON à Monsieur Robert ISNARD, Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT, Madame Séverine DELLANEGRA à Madame Christiane SALLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Michel PECOUT

Vu les articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2015 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Pays d'Arles en application des articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Considérant le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles qui regroupe au moins une commune de plus de 3.500 et habitants et compte plus de 10.000 habitants ;

Il convient à ce titre d'organiser un débat d'orientations budgétaires, acté par délibération, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

- 1° - **PRENDRE** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 ci-annexé ;
- 2° - **APPROUVER** ce Rapport fixant les orientations budgétaires pour 2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

